

Brussels, 27 May 2016 (OR. en, fr)

9506/16

FRONT 229 COMIX 405

## **NOTE**

From:	French delegation
То:	Working Party on Frontiers/Mixed Committee
	(EU-Iceland/Liechtenstein/Norway/Switzerland)
Subject:	Temporary reintroduction of border controls at the French internal borders in accordance with Articles 25 and 27 of Regulation (EU) 2016/399 on a Union Code on the rules governing the movement of persons across borders (Schengen Borders Code)

Delegations will find attached a copy of a letter received by the General Secretariat of the Council on 26 May 2016 regarding temporary reintroduction of border controls by France at its internal borders between 27 May and 26 July 2016.

9506/16 GK/cr 1
DG D 1 A EN/FR







## REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE

L'Ambassadeur

Bruxelles, le 25 Mai 2016

Ref CAD: 2016-378017 Ref SGAE : lcp 2016-428

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous prie de trouver, ci-joint, une note des autorités françaises portant rétablissement des contrôles aux frontières intérieures avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Confédération Suisse, l'Italie et l'Espagne du 27 mai au 26 juillet 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

Pierre SELLAL

Copie: Mme Christine ROGER

Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne 175, rue de la Loi B-1048 Bruxelles

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE SGE16/05287 2 6 -05- 2016 Reçu le Mme ROGER

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DE L'ONRON EUROPEENE 14. Place de Leuvain - 1000 Brasches Téléphone : 00 32 2 229 82 11 - Télécopie : 00 32 2 229 82 82

9506/16 GK/cr 2 DG D1A

## NOTE DES AUTORITÉS FRANÇAISES

Objet : Note des autorités françaises portant rétablissement des contrôles aux frontières intérieures avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Confédération Suisse, l'Italie et l'Espagne du 27 mai au 26 juillet 2016

Réf.: LCP/2016/428

La France accueillera deux évènements sportifs majeurs sur l'ensemble de son territoire métropolitain, l'Euro 2016 du 10 juin au 10 juillet 2016 et le Tour de France du 2 juillet au 24 juillet 2016.

Etant donné l'ampleur de ces évènements qui impliquent la venue de plusieurs millions de spectateurs de nombreux pays, ainsi que l'analyse du risque effectuée, des risques de trouble à l'ordre public llés à ces évènements majeurs sont à craindre. Ces risques sont amplifiés par la menace terroriste qui pèse sur la France et toute l'Europe depuis plusieurs mois.

En conséquence, en application des articles 25 paragraphe 1 (anciennement 23) et 27 (anciennement 24) du code frontières Schengen, la France a décidé de rétablir les contrôles aux frontières Intérieures terrestres avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Confédération Suisse, l'Italie et l'Espagne ainsi qu'aux frontières aériennes et maritimes, pour la période du 27 mai au 26 juillet 2016.

Les autorités françaises souhaitent donc informer sans délai les membres du Conseil de l'Union européenne, ainsi que les États qui participent à la coopération au sein de l'espace Schengen, de ce rétablissement des contrôles aux frontières, comme le prévoit le paragraphe 5 de l'article 27 (anciennement 24) du code frontières Schengen.

9506/16 GK/cr 3 DG D1A